Année 1954. — N° 11. Le Numéro : 15 francs. 27 Mars 1954.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE

ABONNEMENTS : METROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : **250 fr.**; ETRANGER : **450 fr.**
(Compte chèque postal : **9063.13, Paris.**)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION **QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e** | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER **20** FRANCS

SESSION DE 1954

Séance du 23 Mars 1954.

SOMMAIRE

Formation des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture.

ÉTUDE DE LA FORMATION DES CADRES, INGÉNIEURS ET TECHNICIENS DE L'AGRICULTURE

(Question dont le Conseil économique s'est saisi lui-même, en application de l'article 1er de sa loi organique du 20 mars 1951 et de l'article 27 de son règlement intérieur.)

1° Rapport présenté, au nom du Conseil économique, par M. Pierre Pasquet.

SOMMAIRE

OBSERVATIONS LIMINAIRES

CHAPITRE Ier. — LES BESOINS DE L'AGRICULTURE EN INGÉNIEURS ET CADRES :

A. — Praticiens d'élite.

B. — Cadres civils et techniques de l'administration.

C. — Cadres administratifs et techniques des organismes professionnels.

D. — Cadres de la formation professionnelle de la recherche et de la vulgarisation.

E. — Cadres supérieurs de l'agriculture.

CHAPITRE II. — LES INSTITUTIONS ACTUELLES DE FORMATION D'INGÉNIEURS ET DE CADRES RÉPONDENT-ELLES AUX BESOINS DE L'AGRICULTURE ?

A. — Les institutions actuelles.

a) Ecoles régionales d'agriculture et institutions assimilées.

b) Ecoles nationales d'agriculture.

c) Les centres agronomiques universitaires.

B. — Les institutions actuelles répondent-elles aux besoins.

C. — Initiative et contrôle sur le plan gouvernemental.

CONCLUSIONS

ANNEXE

Lors de l'adoption du rapport présenté le 20 octobre 1953 par M. Wolff, sur la formation des ingénieurs et des cadres techniques moyens, le Conseil économique, sur la proposition de M. Robin, avait décidé de charger sa commission de l'agriculture de procéder à une étude complémentaire de la question de la formation des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture, question qui n'avait pu être traitée dans le cadre du rapport présenté par M. Wolff.

Ce sont les conclusions de cette étude qui font l'objet du présent rapport.

OBSERVATIONS LIMINAIRES

A. — Il fut un temps où les Français, à peu près unanimes, voyaient dans l'agriculture une activité professionnelle purement empirique. On estimait alors superflu d'envisager une application des progrès scientifiques et techniques à la culture des sols et à l'élevage. On jugeait enfin que la formation professionnelle des jeunes ruraux pouvait s'effectuer exclusivement sur l'exploitation familiale.

Il serait d'ailleurs injuste de méconnaître le rôle important joué par les élites du monde agricole, à cette époque. L'agronomie moderne a eu des précurseurs de grand mérite, d'Olivier de Serres à Mathieu de Dombasle.

Cependant, l'évolution des structures du monde agricole, l'autonomie croissante de chaque exploitation, l'exceptionnelle rapidité de rythme des progrès scientifiques et techniques depuis une centaine d'années, posent incontestablement, à notre agriculture, des problèmes vitaux.

Celle-ci a besoin de cadres solidement formés et soigneusement préparés aux tâches que postule la production agricole moderne, dans le cadre de l'économie générale.

Cette nécessité a été fortement soulignée par diverses personnalités, et, récemment, par l'écrivain américain Louis Bromfield.

« Le bon fermier, affirme-t-il dans la préface de *Lamabar*, n'est plus et n'a jamais été un « rustaud ». Il doit nécessairement être un homme intelligent et compétent ayant probablement des connaissances plus étendues que n'importe quel autre citoyen. »

Ce qui est vrai du cultivateur-praticien, l'est plus encore des cadres supérieurs de l'agriculture, chargés, soit de la recherche agronomique, soit de l'élaboration d'une politique agricole adaptée aux exigences de l'heure, soit même de la direction des organismes professionnels ou administratifs de l'agriculture.

Il convient d'ajouter que l'importance démographique du monde agricole — 25 p. 100 du total de la population française — justifie pleinement les efforts qui doivent être accomplis par les pouvoirs publics, en liaison avec les organisations professionnelles et familiales rurales, pour doter notre agriculture d'un équipement technique et scientifique valable.

B. — Pour atteindre, dans le domaine de l'économie agricole les objectifs définis par le deuxième plan de modernisation et d'équipement:

Augmentation de 20 p. 100 du volume de la production agricole et réduction des prix de revient de l'agriculture;

Les auteurs du projet soumis au Gouvernement précisent ainsi la condition de réussite:

« En donnant à la vulgarisation, à l'enseignement et à la recherche, la priorité n° 1, la commission indique aux pouvoirs publics l'option qui déterminera la réalisation des objectifs du plan. »

Si l'on considère, d'autre part, avec les auteurs du plan que:

« L'expansion agricole reste, dans le cadre politique de progrès social et économique, la seule voie ouverte à l'agriculture française... et qu'une importante contribution de celle-ci est nécessaire à l'équilibre de notre balance des comptes et à notre indépendance économique »,

il apparaît bien que la formation de cadres agricoles valables constitue un impératif indiscutable et pressant.

C. — On risquerait de commettre d'assez graves erreurs, si l'on se contentait de transposer sommairement en agriculture, les solutions adoptées pour la formation des ingénieurs et cadres de l'industrie et du commerce.

Les structures de l'économie agricole présentent, en effet, des caractères particuliers dont il serait funeste de ne pas tenir le plus grand compte.

Tandis que, dans un très grand nombre d'entreprises industrielles et commerciales, la différenciation des fonctions requiert un personnel spécialisé, soit dans une technique déterminée, soit dans telle branche de l'administration, l'exploitant agricole cumule, dans la plupart des cas, les fonctions de direction, d'administration et de technique.

Sur les 2.300.000 exploitations agricoles françaises, un nombre très réduit — quelques centaines — se révèle susceptible d'employer, dans l'état actuel des choses, un personnel d'encadrement.

De là découlent deux constatations fort importantes:

1° La formation de praticiens d'élite demeure un objectif essentiel; ceux-ci sont, en effet, appelés à jouer un rôle décisif, tant sur le plan technique (par l'exemple), que sur le plan professionnel et économique, dans les groupements divers d'agriculteurs (syndicats, coopératives, mutuelles, caisses de crédits, C. E. T. A., etc.);

2° Les cadres administratifs et techniques de l'agriculture sont généralement appelés à mettre leurs compétences au service d'organismes professionnels ou de l'administration. D'où la nécessité d'une formation spécialisée, greffée sur une solide formation générale et technique.

D. — Si la structure de l'économie agricole est différente de celle de l'industrie et du commerce, la technique agricole ne l'est pas moins.

Il existe en effet, en agriculture, des facteurs sur lesquels la maîtrise du cultivateur ne peut s'exercer souverainement: les conditions météorologiques, le caractère spontané des êtres vivants sur lesquels il agit. Chaque terroir, d'autre part, a ses secrets, son individualité.

L'agriculture est donc, d'une certaine manière, un art s'inspirant des sciences, mais comportant une part essentielle d'empirisme et d'expérience.

Les lois générales de la science agronomique exigent, en effet, une interprétation judicieuse infiniment variée, adaptée à chaque cas.

De là, la nécessité d'ingénieurs et de cadres profondément pénétrés de la valeur de l'expérience et des exigences locales en agriculture.

De là aussi, pour les cadres supérieurs — ceux de la recherche agronomique et de l'économie agricole — l'utilité d'un contact fréquent avec les praticiens et avec les réalités vivantes de la nature sur lesquelles ceux-ci travaillent.

E. — Dans la poursuite des objectifs économiques énoncés plus haut, il convient de se garder des généralisations trop rapides ou des comparaisons hâtives.

L'accroissement des rendements et, partant, l'amélioration des prix de revient, ne dépendant pas exclusivement de la valeur technique de l'exploitant, mais aussi de la fertilité propre des sols.

On ne saurait demander à telles terres ingrates du Massif Central de donner les mêmes rendements que celles de certaines régions du Nord.

De là l'utilité d'un plan de production qui tienne compte de la vocation propre de chaque terroir.

De là, également, la nécessité pour les cadres chargés de la formation professionnelle et de la vulgarisation, d'orienter les esprits — en accord avec les praticiens d'élite — vers les cultures et les élevages les mieux appropriés et les plus rentables, dans chaque « pays naturel », compte tenu du plan général de production.

On voit, ainsi, combien il est souhaitable que les techniciens chargés de la vulgarisation et de l'enseignement professionnel reçoivent une formation souple, libérée des abstractions livresques et adaptée, autant qu'il se peut, aux conditions de chaque terroir.

CHAPITRE Ier

LES BESOINS DE L'AGRICULTURE EN INGENIEURS ET CADRES

A. — Praticiens d'élite.

Les observations que nous avons présentées en guise de préface soulignent l'impérieuse nécessité de former plus largement une élite de praticiens apte à traduire concrètement les apports de la technique et de la science et à les adapter à leur région naturelle.

S'il est vrai, en effet, que, dans la grande majorité de nos exploitations françaises, *« l'agriculture est à la fois* — selon la forte expression de l'inspecteur général Margarit — *le cadre et l'encadré »*, s'il est vrai, d'autre part, que *l'expérience-témoin* joue, dans le monde agricole, un rôle déterminant, il apparaît indispensable de multiplier les efforts pour rendre accessibles aux jeunes agriculteurs bien doués, les établissements supérieurs de formation professionnelle.

Il convient d'observer, d'autre part, que ces praticiens d'élite n'auront pas seulement à remplir une mission « d'exemple », *ils devront, dans le cadre des organisations professionnelles agricoles, assumer d'importantes responsabilités humaines et administratives.*

Il n'est aucune branche de l'économie nationale — sauf peut-être l'artisanat — où les organisations professionnelles de syndicalisme, de coopération, de mutualité, de crédit, tiennent une place aussi importante, aussi décisive, que dans l'agriculture. Les structures de notre économie agricole expliquent cet état de choses.

Il sera donc indispensable que les exploitants appelés à jouer un rôle d'animation, de gestion et de contrôle dans ces organismes soient, non seulement des techniciens avertis, mais des hommes compétents, aptes à porter des responsabilités administratives, largement informés des problèmes économiques et sociaux.

Et sans doute, il n'appartient pas, en général, à ces praticiens de gérer directement et dans le détail, les organismes collectifs au service des agriculteurs; ils sont secondés par des techniciens de valeur, dont la formation importe essentiellement, mais il est important et nécessaire que leur formation et leur information soient suffisantes pour qu'ils puissent assumer valablement les tâches d'administration, de contrôle et d'orientation qui leur incombent

Il est donc important que les pouvoirs publics, en liaison avec les organisations professionnelles du monde agricole, s'attachent à favoriser le développement de ces élites de praticiens.

Il est extrêmement difficile de dénombrer les besoins précis de l'agriculture française en ce domaine. Si l'on estime, cependant, que l'idéal serait qu'il y eut plusieurs de ces praticiens par région naturelle, et si l'on s'en tient, d'autre part, aux conclusions des études entreprises par des équipes de sociologues et de géographes qui fixent *à un peu moins de 600 le nombre de « pays » constituant des cellules agricoles à peu près homogènes*, on voit toute l'ampleur de la tâche à accomplir.

Il convient, d'autre part, de situer dans cette catégorie des praticiens d'élite, les ingénieurs et techniciens qui auront à assumer la responsabilité effective de l'exploitation sur d'importants domaines agricoles : régisseurs, gérants, chefs d'exploitation ou directeurs techniques, etc.

Bien que le nombre de ces praticiens salariés soit relativement faible, il est important que leur formation soit orientée vers les responsabilités sociales qu'ils auront à assumer du fait de leurs compétences.

Et, sans doute, il sort chaque année de l'institut agronomique, des écoles nationales d'agriculture, des écoles supérieures privées, des écoles régionales d'agriculture, un certain nombre de praticiens tout à fait capables de jouer le rôle capital auquel nous pensons.

Les statistiques fournies par ces établissements permettent cependant d'affirmer que la grande majorité des élèves de ces écoles se destine à des carrières administratives de l'agriculture ou aux industries annexes.

C'est ainsi que pour l'institut national agronomique, 11 p. 100 seulement des élèves sortis de l'institut de 1947 à 1951 sont exploitants, alors que 55 p. 100 occupent des situations administratives et 20 p. 100 sont au service des industries et commerces de l'agriculture.

Pour l'école nationale d'agriculture de Grignon, les agriculteurs exploitants sont plus nombreux, parmi les anciens élèves, environ 25 p. 100, mais on trouve encore 22 p. 100 de situations administratives et 20 p. 100 de professions exercées dans les industries et commerces agricoles.

Par contre, pour l'école supérieure d'agriculture d'Angers, le pourcentage d'agriculteurs exploitants est nettement plus élevé, puisqu'il atteint environ 75 p. 100.

B. — Cadres civils et techniques de l'administration.

Le développement des services techniques et administratifs dont le ministère de l'agriculture a la charge postule la formation d'un personnel compétent et, dans une large mesure, spécialisé.

Dans certains cas, en effet, notamment en ce qui concerne le génie rural, les eaux et forêts, les haras, etc., c'est de spécialistes de haute classe que l'administration de l'agriculture a besoin.

Il n'apparaît pas, d'ailleurs, que se manifestent en ce domaine de graves carences. Nos grandes écoles voient surgir, pour les postes à occuper dans ces secteurs de l'administration agricole, des candidats nombreux et solidement formés.

Si le monde agricole avait un souhait à formuler, ce serait que ces techniciens fussent peut-être mieux informés à la vie paysanne, de ses besoins profonds. *En développant chez ces spécialistes le « sens rural », on rendrait plus aisés et plus efficaces les contacts indispensables entre eux et les agriculteurs.*

Il y a là sans doute un aspect psychologique important sur lequel il est opportun d'attirer l'attention des directeurs des établissements qui forment ces spécialistes.

Ce qui est vrai pour ces techniciens-spécialistes l'est plus encore pour les directeurs de services agricoles, qui sont appelés à jouer un rôle essentiel d'orientation, de conseil, de coordination, dans le domaine de la production agricole.

C. — Cadres administratifs et techniques des organismes professionnels.

La multiplication et le développement des organismes de coopération, de mutualité et de crédit groupés autour du syndicalisme agricole, pose incontestablement à l'agriculture française un *problème majeur.*

On est généralement d'accord pour reconnaître que l'essor considérable de la production agricole dans certaines nations étrangères — la Hollande, le Danemark et la Suisse en particulier — est étroitement lié à la qualité et à la vigueur de l'organisation professionnelle agricole dans ces pays.

Rien n'est donc plus important, pour l'avenir de l'agriculture française, que les cadres administratifs et techniques des organismes professionnels agricoles reçoivent une formation sérieuse, adaptée aux besoins et aux aspirations du monde agricole.

Dans un remarquable rapport qu'il a présenté au XXXV[e] congrès national de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole, notre collègue M. Jules Milhau a spécialement mis en valeur cette nécessité :

Après avoir constaté que *« le manque de formation professionnelle des cadres est une faiblesse des organisations agricoles »*, M. Milhau poursuit :

« La perfection technique ne saurait être une fin en soi. Sans doute, faut-il augmenter la productivité de nos organismes, perfectionner nos formules, c'est-à-dire réduire le coût du service fourni à nos sociétaires, mais tout cela n'a de sens qu'à condition de ne jamais oublier que nous sommes au service des familles paysannes et que le but ultime de notre action est d'améliorer les conditions de travail et de vie des hommes de la terre. »

Et, sur un plan plus pratique, voici les conclusions de notre collègue :

« L'organisation des cours de mutualité et de coopération, financés exclusivement par nos organismes, constitue une très belle initiative et rend déjà d'appréciables services. Malheureusement, la durée de cet enseignement est beaucoup trop brève puisqu'elle est limitée à quelques mois seulement.

« Il semble qu'il faudrait, pour répondre aux besoins actuels de nos associations, créer une véritable grande école spécialisée qui serait l'école supérieure de la mutualité et de la coopération agricoles et qui deviendrait la pépinière de nos directeurs et de nos grands techniciens. »

La proposition de notre collègue a été conçue — la chose est évidente — en fonction de certaines carences indiscutables.

On peut néanmoins se demander si l'extrême diversité des besoins — et, par conséquent, des niveaux de formation — pourrait être satisfaite par la création d'un établissement spécial.

De toute manière, si la suggestion de notre collègue paraît exagérément audacieuse et s'il apparaît possible d'utiliser les institutions existantes pour former ces cadres administratifs et techniques, il n'en demeure pas moins essentiel que l'accent ait été mis sur l'aspect humain et social de la formation de ces cadres.

Ce que l'agriculture attend d'eux, en effet, c'est qu'ils soient pleinement et sans réserve au service des familles paysannes, et qu'ils mettent à la disposition du monde agricole leurs compétences techniques et scientifiques.

Ils ont, en échange, le droit de requérir une équitable rémunération de leurs services et une sécurité suffisante de leur emploi.

En tous cas, il y a là pour l'agriculture un problème très important, dont la solution exige très évidemment la collaboration des pouvoirs publics et des organisations professionnelles agricoles.

Il est d'ailleurs difficile de chiffrer l'importance des besoins. *Le nombre actuel des coopératives agricoles ou d'intérêt agricole — 16.000 environ — souligne cependant l'ampleur du problème.*

D. — Cadres de la formation professionnelle, de la recherche et de la vulgarisation.

Si les besoins de l'agriculture sont considérables, en ce qui concerne les cadres administratifs et techniques des organismes agricoles, ils le sont plus encore et de manière plus aiguë en ce qui touche les cadres de la formation professionnelle et de la vulgarisation.

L'importance des besoins est mise en évidence :

1° Par le fait qu'*il existe 600.000 jeunes ruraux — garçons et filles — en âge d'apprentissage (14 à 17 ans)* et qu'un assez grand nombre de ces jeunes désirent, après cet âge, perfectionner leurs connaissances techniques et recevoir un enseignement complémentaire ;

2° Par l'existence de *plus de 2 millions d'exploitations agricoles de type familial* susceptibles de bénéficier d'une vulgarisation judicieuse des techniques de l'agriculture.

A l'heure actuelle, un tiers à peine des jeunes ruraux sont touchés par les institutions existantes, publiques et privées.

Formation du premier degré. — Apprentissage.

A. — Etablissements publics.

	Nombre de centres.	Nombre d'élèves en 1962.
Centres d'apprentissage (1).....	5	60
Cours par correspondance (2).....	42	20.785
Cours postscolaires agricoles (3)....	2.804	40.719
Cours postscolaires ménagers agricoles	669	8.782
	3.520	70.346

B. — Etablissements privés (4).

	Nombre de centres.	Nombre d'élèves en 1962.
Maisons familiales d'apprentissage pour les garçons.....	110	4.200
Centres d'apprentissage masculins..	100	3.500
Maisons familiales ménagères.....	140	5.200
Centres ménagers ruraux du premier degré et cours itinérants....	600	20.000
Cours postscolaires agricoles.....	258	4.500
Cours postscolaires ménagers.....	495	7.000
Cours par correspondance.....	60	55.000
	1.763	97.400

On fait volontiers grief aux familles paysannes de se complaire dans la routine, mais il n'est pas douteux que la pénurie de maîtres compétents et de centres d'apprentissage correctement équipés expliquent la carence des familles.

Il convient d'ajouter que l'extrême modicité des revenus de l'exploitation agricole familiale oblige les cultivateurs à tirer parti le plus rapidement possible de la main-d'œuvre familiale.

En ce qui concerne la vulgarisation — si l'on excepte les initiatives prises par quelques chambres d'agriculture (celles de l'Eure et de la Somme en particulier) — toute l'organisation est à mettre sur pied.

Si l'on estime que chaque région naturelle devrait être dotée de vulgarisateurs, on peut prendre la mesure de la tâche à accomplir.

Dans certains cas, il est vrai, on pourra envisager la formation d'un personnel polyvalent qui pourrait, dans le même temps, assurer la formation professionnelle et la vulgarisation. Il convient cependant d'observer qu'il ne serait pas sans inconvénient d'ériger en règle cette possibilité, les aptitudes requises des maîtres de la formation professionnelle s'avérant fort différentes de celles qui sont exigées du vulgarisateur.

Il est évident, par exemple, qu'il serait difficile, dans bien des cas, que le personnel chargé de l'encadrement et de la direction d'une « zone témoin » qui fût, dans le même temps, chargé de la formation professionnelle.

D'autre part, si l'on songe au rôle essentiel que pourraient jouer les C. E. T. A. (centres d'études techniques agricoles) en matière de productivité et dans le domaine du progrès technique, on se rend compte de la nécessité où se trouve notre agriculture de constituer promptement des équipes de conseillers techniques.

(1) Il s'agit de centres d'apprentissage du ministère de l'agriculture créés en vertu d'une loi du 27 juillet 1917, confirmée par la loi de finances de 1918 et des années suivantes.

(2) Cours organisés par les directions départementales des services agricoles.

(3) Cours assurés par des instituteurs spécialisés.

(4) Les statistiques que nous publions ci-dessous ne sauraient être considérées comme rigoureuses. Les centres de cette catégorie sont, en effet, pour la plupart, d'origine locale ou régionale, et il est malaisé d'en effectuer le recensement.

Et, sans doute, s'agit-il là d'organismes privés, constitués entre praticiens avec l'aide d'un conseiller technique, mais le rôle joué par les C. E. T. A., dans le cadre des régions naturelles, peut être décisif.

En tous cas, sur ce triple plan, la carence de nos institutions se manifeste sans conteste:

Pour les cadres de la formation professionnelle, il n'existe aucun établissement agricole spécialisé préparant à leurs tâches pédagogiques les futurs directeurs des centres d'apprentissage de garçons.

En ce qui concerne la formation ménagère agricole, une seule école publique de cadres, celle de Coëtlogon et dix-huit écoles de cadres privées forment des professeurs et monitrices.

Pour le moment, aucune institution ne prépare directement des techniciens de la vulgarisation et des conseillers techniques.

Chiffrer les besoins en ce domaine se révèle une entreprise assez hasardeuse. *Si l'on considère, néanmoins, que chaque canton devrait être normalement doté de deux à quatre centres de formation professionnelle (garçons et filles), d'un centre de vulgarisation avec un chef d'équipe, il faudrait former environ 10.000 professeurs, moniteurs et monitrices, vulgarisateurs, pour faire face aux besoins actuels du monde agricole, compte tenu du personnel déjà en fonction.*

Et, sans doute, pour la grande majorité des moniteurs et vulgarisateurs, ne s'agit-il pas nécessairement, dans tous les cas d'un personnel ayant une culture scientifique très étendue. Des techniciens judicieusement formés pourront remplir utilement certaines fonctions importantes. Il importe néanmoins que ceux qui auront à assumer des responsabilités étendues à la tête de l'organisation — dans le cadre des pays naturels, par exemple — reçoivent une formation très poussée, qu'ils soient capables de s'adapter aux besoins de la région où ils enseignent, et de prendre d'utiles initiatives dans le domaine des productions.

Il apparaît que la formation de ces cadres — notamment en ce qui concerne les spécialistes de la vulgarisation et les conseillers techniques des C. E. T. A. — serait mieux adaptée et plus efficace si elle s'effectuait en liaison très étroite avec les organisations professionnelles de l'agriculture.

Les résultats obtenus dans certains pays — Hollande, Danemark, Etats-Unis en particulier — doivent nous inspirer le désir, non de copier servilement ces expériences, mais de les perfectionner.

L'importance de ces besoins rend sans doute indispensable l'étalement de ce recrutement et de cette formation sur plusieurs années. Du moins, faut-il y tendre et prévoir les écoles de cadres nécessaires.

A titre documentaire, il nous paraît intéressant d'indiquer brièvement comment a été conçue et réalisée l'implantation de centres de formules diverses dans le département de Maine-et-Loire. Il sera plus aisé, dans l'optique de cet exemple, de mesurer l'importance des besoins en cadres de la formation professionnelle.

L'enseignement postscolaire agricole en Maine-et-Loire est particulièrement développé puisque, sous toutes ses formes, il touche environ 70 p. 100 des jeunes gens et des jeunes filles du département en âge de suivre les cours postscolaires; ce pourcentage est à rapprocher du pourcentage moyen pour la France: 12 p. 100.

Cette action est due en grande partie à la fédération des centres et groupements de l'enseignement agricole et ménager de Maine-et-Loire qui groupe tous les centres de formation « non officiels » du département et qui entretient des contacts étroits avec l'enseignement agricole officiel afin de coordonner les différents efforts.

Le nombre des centres groupés au sein de la fédération montre l'importance et l'acuité du problème de la formation des moniteurs et des monitrices, pour les garçons 92 centres et pour les filles 138, soit 228 centres de toute nature pour un département. Les cours sont actuellement donnés par les professeurs des écoles d'agriculture du département, les dirigeants de la mutualité sociale agricole et des organisations professionnelles participent également à l'enseignement.

L'intérêt de l'expérience de Maine-et-Loire réside également dans la quasi-unanimité qui s'est réalisée au sein de la fédération. A ce titre, il est intéressant de noter que le conseil d'administration comprend des conseillers généraux, le directeur des services agricoles, les présidents des organisations agricoles professionnelles ainsi que les directeurs des écoles d'agriculture et ménagères du département; un représentant de l'inspecteur d'académie assiste régulièrement aux réunions du conseil d'administration.

E. — **Cadres supérieurs de l'agriculture.**

Produire plus, produire à meilleur compte constitue pour notre agriculture un impératif dont personne ne nie la force et l'actualité. Pour atteindre cet objectif, la collaboration des praticiens d'élite, des cadres administratifs de l'Etat et des organisations professionnelles de l'agriculture, des maîtres chargés de la formation professionnelle, des techniciens de la vulgarisation et des C. E. T. A. se révèle hautement souhaitable.

Cependant, cet effort manquerait d'assises et, finalement, d'efficacité, si l'agriculture ne disposait pas, au plan supérieur, d'élites entièrement dégagées des exigences de l'action immédiate et des préoccupations administratives, pleinement vouées à la recherche et à l'étude.

Pour que progressent les sciences agronomiques et les techniques agricoles;

Pour que soient élaborées et diffusées des études économiques et sociologiques qui mettent en évidence le rôle majeur de l'économie agricole dans le cadre de l'économie générale;

Pour que soient formés les cadres techniques et professionnels de l'agriculture;

Pour que soit conçue et réalisée, au sein des administrations de l'Etat, une politique agricole qui s'intègre harmonieusement dans la politique économique de la France,

notre agriculture a besoin: de chercheurs; d'économistes; de professeurs et d'administrateurs civils.

Il ne saurait être question, à ce plan, de dénombrer les besoins. C'est d'une élite de haute culture qu'il s'agit.

D'une élite capable d'établir les nécessaires liaisons avec les autres élites scientifiques, intellectuelles, politiques de notre pays, *afin que cesse l'isolement dont souffre notre agriculture:*

Les techniciens de la recherche agronomique devraient être en contact permanent, tant avec les milieux agricoles qu'avec les spécialistes de la recherche scientifique;

Les maîtres de l'économie rurale n'auront d'autorité effective que dans la mesure où leurs études seront conçues en fonction de l'économie générale (nationale et internationale);

Les mêmes impératifs s'imposent à nos professeurs;

Les liaisons avec l'Université s'avèrent indispensables;

Ce n'est pas seulement, enfin, le ministère de l'agriculture qui a besoin de hauts fonctionnaires largement informés des problèmes agricoles, mais toutes les administrations de l'Etat.

Depuis plus d'un demi-siècle, la politique économique et sociale de l'agriculture a été élaborée et réalisée « à part ». Le plus souvent, on s'est contenté d'appliquer au monde agricole la législation conçue en fonction des besoins de l'industrie et du commerce. Il serait profitable à notre pays que — compte tenu des particularismes, des caractères originaux et des structures propres du monde rural — l'économie agricole ne fut pas coupée de l'économie générale.

C'est pourquoi il apparaît essentiel que les élites du monde agricole, bien loin de se complaire dans un isolement qui s'avère néfaste à l'agriculture, prennent hardiment leur place dans les divers organismes nationaux où s'élabore la politique économique et sociale du pays.

CHAPITRE II

LES INSTITUTIONS ACTUELLES DE FORMATION D'INGENIEURS ET DE CADRES REPONDENT-ELLES AUX BESOINS DE L'AGRICULTURE ?

En face de ces besoins du monde agricole, dont nous nous sommes attachés à dresser un inventaire objectif, de quelles institutions publiques et privées dispose l'agriculture ? Ces institutions sont-elles adaptées aux exigences du monde agricole ? Quelles mesures, quelles initiatives pourraient être prises pour corriger certaines erreurs, remédier à certaines carences ?

C'est à ces questions que nous nous efforcerons de répondre au cours de cette seconde partie de notre rapport.

Il apparaît logique d'examiner, en premier lieu, les problèmes que pose la formation des praticiens d'élite, ingénieurs-techniciens et cadres de l'agriculture. Ce sont, en principe, les écoles nationales et, dans une certaine mesure, les écoles régionales qui répondent à cet objectif.

A. — **Les institutions actuelles.**

a) *Ecoles régionales d'agriculture et institutions assimilées.*

On peut, dans ce groupe d'établissements, distinguer trois degrés:

Les écoles régionales d'agriculture et certaines écoles spécialisées ou de même type, dont le niveau moyen peut être fixé — au terme des études — au niveau du baccalauréat technique. Il s'agit là d'une comparaison par analogie, et par conséquent très relative. Les programmes d'étude des écoles régionales font, en effet, une large place aux techniques agricoles d'application.

Voici les écoles régionales d'agriculture et les écoles spécialisées ou non, du même niveau (1):

Ecoles régionales.

Ecole du Chesnoy, Loiret.
Ecole de Courcelles-Chaussy, Moselle.
Ecole d'Arras, Pas-de-Calais.
Ecole d'Ondes, Haute-Garonne.
Ecole de Rouffach, Haut-Rhin.
Ecole d'Yvetot, Seine-Inférieure.
Ecole de Saintes, Charente-Maritime.
Ecole de Neuvic, Corrèze.
Ecole de Beaune, Côte-d'Or.

Ecoles spécialisées.

a) Ecoles d'agriculture et de viticulture.

Ecole de Carcassonne, Aude.
Ecole de l'Oisellerie, Charente.
Ecole de Blanquefort, Gironde.

b) Ecoles d'horticulture.

Ecole d'Antibes, Alpes-Maritimes.
Ecole d'Objat-Vantezac, Corrèze.
Ecole d'Hyères, Var.
Ecole d'Ecully, Rhône.

c) Ecoles d'industrie laitière.

Ecole d'Aurillac, Cantal.
Ecole de Surgères, Charente-Maritime.
Ecole de Mamirolle, Doubs.
Ecole de Poligny, Jura.
Ecole de la Roche-sur-Foron, Haute-Savoie.

d) Ecole d'osiériculture et de vannerie.

Ecole de Fayl-Billot, Haute-Marne.

e) Ecole de bergers.

Bergerie nationale et école nationale d'élevage ovin de Rambouillet, Seine-et-Oise.

b) *Ecoles nationales d'agriculture.*

1° *Les écoles nationales d'agriculture*, où la durée des études est de trois ans. L'admission à ces écoles n'est consentie qu'aux candidats qui ont passé le concours d'entrée. Le niveau d'entrée est supérieur à celui du baccalauréat;

2° *L'institut national agronomique*, dont l'entrée est réservée aux candidats qui arrivent dans le « peloton de tête ». Les épreuves de ce concours comportent une partie mathématique importante. D'une manière générale, la préparation du concours dure de deux à trois ans.

Il existe actuellement 20 centres de préparation à « l'Agro ». Le nombre des candidats admis chaque année est d'environ 120, sur 7 à 800.

Le programme des études, tant à l'institut national agronomique que dans les écoles nationales, est, au cours des deux premières années, essentiellement scientifique et technique. La troisième année est celle de la spécialisation.

(1) Des écoles locales d'agriculture fonctionnent également dans les centres suivants: Cibeins (Ain), Crézancy (Aisne), Rethel (Ardennes), Valabre par Gardanne (Bouches-du-Rhône), Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), Athun (Creuse), Neubourg (Eure), Beaulieu (Gers), Rennes (Ille-et-Vilaine), Sainte Livrade (Lot-et-Garonne), Tomblaine (Meurthe-et-Moselle), Château-Salins (Moselle), Wagnonville (Nord), Contamine-sur-Arve (Haute-Savoie), Paraclet (Somme), Petré (Vendée), Venours (Vienne), la Brosse (Yonne).

Il paraît intéressant d'observer, à titre indicatif, comment se répartissent, dans les diverses sections spécialisées, les élèves d'une promotion de l'Institut national agronomique. Près de la moitié de cette promotion — une cinquantaine d'élèves environ — est orientée, selon les aptitudes et le rang des candidats, vers les sections administratives et techniques de l'agriculture: eaux et forêts, génie rural, haras, agriculture tropicale, etc...

Une quarantaine composent la « section agricole » proprement dite. C'est dans cette catégorie que se recrutent, notamment, les directeurs de services agricoles et les quelques élèves qui assumeront la responsabilité d'une exploitation.

Une quinzaine d'élèves s'orientent vers les industries agricoles.

Enfin, la section scientifique compte de 15 à 20 élèves.

Il convient d'observer que c'est surtout dans la seconde catégorie — la section agricole — qu'est plus particulièrement donnée la formation économique. Néanmoins, cette formation s'étale sur toute la durée des études.

M. Jean Lefèvre, directeur de l'Institut national agronomique, a apporté à notre commission de l'agriculture cette précision: les élèves de l'agro suivent 235 cours de nature économique.

Il importe de noter, d'autre part, que les programmes des autres écoles nationales s'apparentent à celui de l'Institut agronomique, mais la partie purement scientifique y est moins développée, tandis que la partie technique y est plus poussée.

c) Les centres agronomiques universitaires.

Notre recensement serait incomplet si nous ne mentionnions pas l'effort fait par l'Université pour développer, de son côté, l'enseignement agronomique.

Des centres d'études agricoles ont été créés auprès des facultés de Toulouse, Nancy, Dijon, Montpellier.

D'autres créations sont envisagées — spécialement pour la formation complémentaire des instituteurs ruraux — Lille et Caen.

Le programme d'études de ces centres agronomiques a été conçu de manière analogue à celui d'une licence mi-scientifique, mi-technique. C'est ainsi qu'il existe un certificat de licence de chimie agricole, mais aussi des certificats du bois, du fruit, etc.

Cependant, dans l'esprit de la direction générale de l'enseignement supérieur au ministère de l'éducation nationale, ces études ne constituent pas une fin en soi.

« Après la licence de sciences normale — a précisé M. Berger à votre commission de l'agriculture — les étudiants qui désirent accéder à l'enseignement supérieur pourront faire un ou deux certificats spécialisés, puis une thèse de doctorat s'ils veulent aller plus loin. Ils pourront d'ailleurs travailler, tout en faisant de la recherche et sortir soit comme « chercheurs », soit comme professeurs.

Il apparaît donc qu'on a eu souci, tant au ministère de l'agriculture qu'au ministère de l'éducation nationale, de former des élites *scientifiques* agricoles.

Par contre, il apparaît que, dans le domaine des sciences économiques et sociologiques, tout demeure à faire:

« A mon sens — nous a déclaré le directeur général de l'enseignement supérieur au ministère de l'éducation nationale — l'enseignement des sciences humaines, psychologiques, économiques et sociales est actuellement inexistant. »

Tel est le bilan des institutions destinées à former les élites, ingénieurs et cadres de l'agriculture. Il serait cependant incomplet si nous ne mentionnions pas les remarquables cours de technique agricole donnés au *Conservatoire des arts et métiers.*

Il est intéressant d'enregistrer les effectifs des établissements de divers degrés dont nous avons parlé:

A. — Secteur public (1).

	Nombre d'écoles.	Nombre d'élèves en 1951.
	—	—
Institut national agronomique.....	1	291
Ecoles nationales d'agriculture (Grignon, Rennes, Montpellier, Alger)..	4	430
Ecole nationale d'horticulture.....	1	95
Ecole nationale des industries agricoles	1	95
Ecole forestière des Barres.....	1	30
Ecole nationale ménagère.....	1	40
	9	981

(1) Il convient d'ajouter à ce tableau les centres d'études agricoles des facultés de Toulouse et Nancy qui comptent une cinquantaine d'élèves environ, l'école d'agriculture coloniale de Nogent-sur-Marne et les écoles nationales vétérinaires, au nombre de 3 et qui comptent 939 élèves.

	Nombre d'écoles.	Nombre d'élèves en 1951.
	—	—
B. — Secteur privé.		
Ecoles masculines (Angers, Beauvais, Purpan, I. T. P. A.).....	4	600
Ecoles ménagères pour la formation des cadres.....	17	700
	21	1.300

Selon les estimations du ministère de l'agriculture le nombre d'ingénieurs et de hauts techniciens sortant chaque année des grandes écoles est, pour le secteur public et le secteur privé, de 5 à 600. Il serait sans grand intérêt d'opposer ce chiffre à celui des ingénieurs formés chaque année pour les services de l'industrie et du commerce, soit 8.000 environ. Ainsi que nous l'avons observé, en effet, les différences de structure et de technique expliquent dans une large mesure cette disproportion; il apparaît néanmoins utile de mettre en évidence l'insuffisanuce de ces promotions, eu égard aux besoins considérables du monde agricole dans l'optique d'une économie en expansion.

B. — **Les institutions actuelles répondent-elles aux besoins ?**

Il convient d'examiner, en premier lieu, le cas des *écoles régionales d'agriculture.*

Dans l'esprit du législateur, ces écoles doivent servir de « pont » entre l'enseignement professionnel de base et l'enseignement supérieur.

Leur objectif est essentiellement de former des praticiens éclairés et des cadres moyens et, secondairement, de préparer les meilleurs élèves aux écoles nationales.

Ces buts sont-ils actuellement atteints ?

Dans son récent ouvrage, intitulé *L'Agriculture française et la formation professionnelle*, M. René Chatelain, administrateur civil au ministère de l'agriculture, constate:

« Si l'on peut considérer que ces établissements assurent maintenant une formation beaucoup plus *complète* des futurs agriculteurs — donc que le but du législateur est presque atteint, *il est non moins certain qu'ils restent bien impuissants à toucher tous les fils d'exploitants qui, sans avoir l'intention de pousser jusqu'au « supérieur », font des études secondaires, donc que le second but est manqué...* »

D'autre part, M. Margarit estime à 40 p. 100 à peine le nombre des élèves « d'origine rurale » qui fréquentent les écoles régionales.

On peut se demander, dans ces conditions, s'il n'y aurait pas lieu d'envisager certaines modifications dans le fonctionnement et les programmes de ces écoles, afin de les mieux adapter aux objectifs qu'elles se proposent.

Il apparaît souhaitable, d'autre part, de « régionaliser » au maximum ces écoles et d'assurer entre elles et les organisations professionnelles des liens vivants.

Il est évident, d'autre part, que, dans la perspective d'un statut de la formation professionnelle et de la vulgarisation, ces écoles pourraient offrir à leurs élèves d'*importants débouchés.* Cet aspect du problème est capital.

Les mesures envisagées s'imposeront d'une manière impérative; en effet, si l'on considère que ces écoles devraient être normalement qualifiées pour former également:

Des maîtres d'apprentissage;

Des vulgarisateurs;

Des conseillers techniques.

Si ces suggestions étaient retenues, il conviendrait sans doute d'envisager un très important développement de ces établissements: leur nombre devrait être sans doute triplé, voire même quadruplé.

Trois points essentiels devraient, d'autre part, retenir l'attention des pouvoirs publics:

a) Nécessité de faciliter l'accès de ces écoles aux fils d'agriculteurs et d'ouvriers agricoles *en multipliant les bourses d'études.* Le coût très élevé de l'internat constitue un obstacle décisif au recrutement de ces institutions (comme aussi de celui des écoles nationales). Ces bourses devraient, dans certains cas, couvrir les frais d'études et d'entretien des élèves;

b) Il est désirable que, par un effort vigoureux de décentralisation, on facilite aux jeunes ruraux la fréquentation des centres préparatoires.

c) *Il apparaît souhaitable d'instituer un diplôme assurant à ses détenteurs une qualification indiscutable.*

Il a paru, à notre commission de l'agriculture, que la création d'un baccalauréat de technique agricole, ou d'une section agricole du baccalauréat technique, constituerait une opportune initiative. Un tel diplôme pourrait être à la fois une « concrétisation » et un moyen d'accès à l'enseignement supérieur pour ceux qui désireraient poursuivre leurs études.

Et, sans doute, il n'est dans la pensée de personne que les écoles régionales bénéficient du monopole de la préparation à ce diplôme; les collèges et les lycées pourraient, eux aussi, y préparer ceux de leurs élèves qui se destinent à l'agriculture.

Mais la possibilité, pour les écoles régionales, de préparer cet examen dans des conditions favorables faciliterait sans doute leur recrutement et leur rayonnement.

Précisons ici que la création d'un baccalauréat agricole n'est pas, dans notre esprit, une sorte de *facilité* accordée aux jeunes ruraux. Cet examen doit être, dans son ordre, de même valeur que le baccalauréat technique. Mais il est normal qu'un diplôme de ce genre ait plus d'attrait pour les jeunes agriculteurs qu'un diplôme indifférencié, impliquant un programme d'études fort éloigné de leur tournure d'esprit et de leurs préoccupations d'avenir.

Ce qui est vrai pour les écoles régionales l'est sans doute également pour ces institutions qui se situent à la charnière de l'enseignement du second degré et de l'enseignemnt supérieur.

Spécialisées ou non, ces institutions ont normalement pour vocation, comme les écoles régionales, de former des praticiens d'élite, des techniciens de la vulgarisation, des cadres administratifs pour les organisations professionnelles agricoles, des cadres de la formation professionnelle... Les mesures propres à favoriser les écoles régionales d'agriculture seront donc normalement valables pour ces établissements (1).

En ce qui concerne les écoles du troisième degré, il n'apparaît pas que d'importantes modifications s'imposent, sauf, peut-être, en ce qui concerne la troisième année: celle de la spécialisation.

Et, sans doute, il apparaît souhaitable qu'accèdent à ces écoles un plus grand nombre de « praticiens ». Ce que nous avons dit pour les écoles régionales reste donc, ici, valable: institution d'un diplôme mieux adapté aux fils d'exploitants agricoles, répondant mieux à leurs préoccupations et leur permettant d'accéder aux écoles nationales; multiplication des bourses d'études.

Quoi qu'il en soit, il apparaît que les écoles nationales — et spécialement l'institut agronomique — atteignent le but qu'elles se proposent essentiellement: former des ingénieurs et techniciens de base, aptes à jouer un rôle de premier plan dans les cadres administratifs et techniques de l'agriculture.

Par contre, il apparaît que des problèmes se posent, lorsqu'il s'agit de la formation des cadres supérieurs de la formation professionnelle agricole, des spécialistes de la recherche et des économistes ruraux.

En ce qui concerne les cadres supérieurs de l'enseignement agricole, ils reçoivent actuellement la même formation que les ingénieurs et techniciens. Certains cours de pédagogie sont, il est vrai, organisés dans le cadre de l'institut national agronomique. D'autre part, un stage de quatre semaines est exigé des futurs professeurs.

On peut très simplement se demander si cette formule répond aux besoins considérables de la formation professionnelle agricole ?

Si, comme il est vraisemblable, les écoles régionales sont appelées à former des maîtres d'apprentissage, des vulgarisateurs, des conseillers techniques, il conviendra de multiplier les institutions de cette formule. L'agriculture devra alors faire face à des exigences brutales: former un personnel de qualité pour ces établissements.

Cette formation intensive est-elle réalisable dans le cadre des écoles nationales ? Ne serait-il pas préférable, pour des raisons qui concernent à la fois le programme des études et le recrutement, d'envisager la création d'un ou plusieurs établissements spéciaux, analogues à celui qui a été réalisé pour la formation ménagère: l'école de Coetlogon. En tout cas, si ce vœu s'avère irréalisable, il apparaît du moins désirable que soit créée, au sein de l'institut agronomique et, éventuellement d'une école nationale, une section spéciale plus nettement orientée vers la formation de professeurs.

(1) On trouvera en annexe de ce rapport une brève étude sur des initiatives intéressantes prises par le centre national de la coopération agricole touchant la formation des ingénieurs et cadres de la coopération agricole et par certaines mutualités agricoles.

Ne serait-il pas souhaitable, enfin, qu'une étroite liaison s'établisse — ainsi que paraissent le souhaiter la direction de l'enseignement supérieure à l'éducation nationale et la direction de l'enseignement au ministère de l'agriculture — entre l'administration agricole et l'Université en ce qui concerne la formation des professeurs auxquels seront attribuées des chaires de science agronomique ou d'économie rurale ?

Des difficultés analogues surgissent en ce qui concerne les ingénieurs agronomes ou agricoles qui désirent poursuivre des études supérieures d'ordre scientifique.

Et, sans doute, *le centre national de la recherche agronomique* est-il normalement ouvert à ceux des ingénieurs ou étudiants des écoles agronomiques de l'Université qui désirent se spécialiser dans telle ou telle branche de la recherche.

Mais il serait sans nul doute désirable que ces ingénieurs et licenciés de l'Université puissent parfaire leurs connaissances dans le cadre de certaines facultés, où seraient créées des chaires de science agronomique: biologie, génétique, chimie agricole, mécanique, etc.

Il serait normal que les élèves des écoles nationales d'agriculture et de l'institut agronomique, puissent accéder à ces études supérieures après deux années de scolarité.

S'il est difficile, en effet, d'envisager des équivalences de titres, pour lesquelles des problèmes délicats se posent inévitablement, il est tout à fait équitable, par contre, d'envisager des équivalences d'études.

La création *d'un diplôme universitaire d'ingénieurs-docteurs d'agronomie* constituerait la consécration normale de cette réforme.

La formation d'*économistes*, de *sociologues* et de *juristes* chargés plus spécialement de l'étude des problèmes que posent l'économie agricole, la population et la géographie du monde rural, paraît impliquer une réforme analogue.

Il en va de même pour les administrateurs civils qui désireraient se spécialiser dans l'étude des problèmes agricoles.

On doit néanmoins se demander si la formation scientifique et technique donnée dans les écoles nationales d'agriculture aux futurs ingénieurs est vraiment adaptée aux besoins.

Les sciences pures ne sont pas nécessairement celles qui conviennent le mieux à la formation d'hommes orientés, par leurs aptitudes et leurs goûts, vers des disciplines humaines.

Il faudrait donc prévoir une « filière » différente, sinon une institution spécialisée, pour les futurs économistes, sociologues et juristes. Il apparaît notamment souhaitable que soient créées des chaires d'université répondant à ces services particuliers.

Il serait désirable, d'autre part, que des liaisons fussent établies entre le ministère de l'agriculture et l'école nationale d'administration. Il est du plus grand intérêt, en effet, que certains *administrateurs civils* soient pleinement informés des problèmes de l'économie agricole et qu'ils soient en mesure d'assurer la représentation de cette économie, non seulement au ministère de l'agriculture, mais dans les divers ministères.

Quel que soit le sort des réformes et mesures préconisées, ici, trois observations nous paraissent s'imposer:

1° *Il est souhaitable que les jeunes gens qui se destinent aux études agricoles supérieures soient fortement imprégnés d'humanisme rural.*

S'il est désirable que le plus grand nombre possible de fils d'agriculteurs puissent accéder à l'enseignement supérieur, nous pensons, d'autre part, qu'il est excellent que des jeunes gens d'origine différente vouent à l'économie agricole leurs talents, leurs aptitudes et leurs connaissances.

Mais tous doivent être profondément pénétrés des besoins et des aspirations du monde paysan. S'il en était autrement, il se produirait un très regrettable hiatus entre les réalités de l'agriculture et les élites agricoles. Une telle coupure aurait les plus regrettables conséquences économiques et sociales.

Il apparaît donc désirable que la préparation aux grandes écoles et aux études universitaires (sous la forme d'une propédeutique spéciale, par exemple) comporte une initiation sérieuse et profonde à la vie rurale, pour ceux qui ne la connaissent que de l'extérieur.

Il ne s'agit pas, dans notre esprit, il va sans dire, de « pratique agricole », mais d'une connaissance approfondie de la vie économique et sociale de nos exploitations agricoles;

2° *Le travail des équipes de chercheurs, d'économistes, de juristes et de sociologues sera d'autant plus efficace, qu'il sera effectué en collaboration avec les animateurs des organisations professionnelles agricoles et les praticiens d'élite.*

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Il appartient normalement à ceux-ci, en effet, de formuler et de préciser les besoins de l'agriculture et, par là même, d'orienter utilement les recherches et les études.

3° Il apparaît souhaitable que, parallèlement à l'effort demandé aux institutions publiques pour intensifier la formation des hautes élites de l'agriculture, les institutions privées travaillent dans le même sens.

Des initiatives heureuses ont déjà été prises dans ce domaine: celle des « collèges paysans », celle des écoles de cadre de la formation ménagère agricole, par exemple.

Les institutions privées peuvent certainement à tous les degrés, apporter une contribution précieuse à la formation des cadres moyens et supérieurs de l'agriculture.

Sans doute serait-il heureux que fût expérimentée, dans l'enseignement privé, une formule de *centre universitaire d'agronomie* groupant les institutions existantes ou à créer.

C. — Initiative et contrôle sur le plan gouvernemental.

Les carences dont souffre la formation professionnelle agricole — celle des praticiens de base, il est vrai, plus encore que celle des ingénieurs et cadres — sont en partie imputables *à la définition défectueuse des responsabilités ministérielles dans ce domaine.*

Le ministère de l'agriculture — qui bénéficie de l'appui à peu près unanime des organisations professionnelles et familiales du monde agricole — estime que l'enseignement professionnel doit, à tous les degrés, relever de lui.

Cette responsabilité générale n'exclut d'ailleurs pas, dans l'esprit de ceux qui l'affirment nécessaire, les collaborations souhaitables avec le ministère de l'éducation nationale et avec le personnel enseignant dépendant de ce ministère. Elle signifie seulement selon le mot de M. Margarit, que « *le ministre de l'agriculture doit être le maître d'œuvre en ce domaine* ».

Encore faut-il que ce ministère soit doté des moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Sur ce point, tout le monde est d'accord pour estimer regrettable la suppression de la direction de l'enseignement au ministère de l'agriculture.

La raison majeure invoquée en faveur de la primauté du ministère de l'agriculture réside dans le fait qu'on ne saurait, sans inconvénients graves, opérer une rupture entre la politique économique et sociale de l'agriculture et la formation professionnelle des jeunes ruraux qui en est l'une des pièces maîtresses.

On redoute encore, sur un plan plus technique, que la formation donnée dans les universités — formation fragmentaire, spécialisée, excluant tout enseignement de synthèse — ne soit pas adaptée à la formation des ingénieurs et cadres dont l'agriculture a besoin.

Cet argument n'est pas sans valeur mais, sans doute, perd-il l'essentiel de sa force *lorsqu'il s'agit de la formation supérieure qui implique presque inévitablement une spécialisation.*

Quoi qu'il en soit, il apparaît désirable que soit trouvé un « modus vivendi » qui permette au ministère de l'agriculture d'exercer pleinement ses responsabilités mais qui donne également à l'université la possibilité d'apporter sa contribution nécessaire à la formation des élites rurales.

Ce statut de collaboration s'affirme particulièrement indispensable dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Cette collaboration serait, sans nul doute, favorisée par la création au sein du « Conseil supérieur de la formation professionnelle » dont notre collègue, M. Wolff, a demandé l'institution dans son remarquable rapport au Conseil économique — d'une section agricole de ce conseil.

La participation, au sein de cette section, des représentants des ministères compétents — celui de l'agriculture et celui de l'éducation nationale — de ceux des institutions publiques et privées de formation, de ceux des organisations professionnelles et familiales et des groupements d'ingénieurs et cadres de l'agriculture rendrait en effet possibles les contacts et liaisons indispensables entre tous ceux qu'intéresse directement la formation des cadres de l'agriculture.

La section agricole de ce conseil pourrait être constituée par moitié de représentants de l'administration et du corps enseignant des divers établissements d'éducation et par moitié de représentants des organisations professionnelles, syndicales et familiales et des groupements et associations d'ingénieurs et cadres de l'agriculture.

Ses attributions seraient notamment de:

a) Proposer aux pouvoirs publics les créations d'établissements jugées nécessaires;

b) Donner son avis sur les programmes des écoles formant les ingénieurs et cadres;

c) Contribuer aux nécessaires collaborations entre les administrations intéressées, les organisations professionnelles et le corps enseignant.

De toute manière, il est indispensable qu'une solution soit apportée de toute urgence au financement de la formation professionnelle agricole.

La situation actuelle ne saurait se perpétuer sans rendre pratiquement impossible le fonctionnement normal des établissements de formation professionnelle agricole et, *a fortiori*, l'implantation de nouveaux établissements.

Le contraste entre la dotation budgétaire de l'enseignement technique (dont les effectifs ne sont pas plus importants que ceux de l'enseignement agricole) est, à ce point de vue, significatif:

Le ministère de l'agriculture a disposé, en 1952, de 1.708 millions 786.000 francs.

Il convient d'ajouter à ce chiffre, il est vrai, les sommes que le ministère de l'éducation nationale a consacrées à l'enseignement post-scolaire agricole: 300 millions environ pour 1952 (plus de 500 millions en 1954).

Dans le même temps, la dotation budgétaire de l'enseignement technique s'élevait à 29.265 millions de francs.

Ce même enseignement dispose, en outre, du produit de la taxe d'apprentissage (environ 3 milliards) et, indirectement pour une part importante, d'un crédit affecté au ministère du travail en faveur de la formation accélérée.

La disparité est encore plus criante, s'il est possible, en ce qui concerne les crédits d'équipement:

La formation professionnelle agricole n'a bénéficié en 1952, que d'un crédit de 171 millions, alors que l'enseignement technique recevait, dans le même temps, une dotation supérieure à 5 milliards

Cette disproportion s'avère d'autant moins admissible que la formation professionnelle des jeunes ruraux est particulièrement coûteuse, en raison de la dispersion des familles paysannes et des nécessités de l'internat.

CONCLUSIONS

Il apparaît évident à tous les esprits informés que le développement de la formation professionnelle agricole, à tous les degrés, est *l'une des conditions majeures de l'amélioration souhaitable de la productivité agricole.*

L'agriculture ne pourra jouer le rôle décisif qu'on attend d'elle dans le redressement de notre économie et pour l'équilibre de notre balance des comptes, que si les pouvoirs publics, en liaison avec les groupements professionnels agricoles, consentent les efforts nécessaires à une organisation méthodique de la formation professionnelle et de la vulgarisation.

Cette organisation implique l'existence de *cadres moyens et supérieurs aptes à collaborer activement à la mise en place d'un plan de production agricole à plein rendement et d'expansion de nos produits à l'intérieur et à l'extérieur de nos frontières.*

Il apparaît que, dans l'état actuel des choses, l'effort devrait porter principalement sur la formation:

1° De praticiens d'élite;

2° De professeurs et moniteurs pour la formation professionnelle de base;

3° De vulgarisateurs et de conseillers;

4° De cadres et techniciens pour les organismes professionnels de l'agriculture;

5° De cadres supérieurs: spécialistes de la recherche agronomique, économistes sociologues et juristes, professeurs, administrateurs civils.

Il est souhaitable *que les organisations professionnelles agricoles et familiales soient étroitement associées à ce travail capital.* Il apparaît notamment désirable que soient créés des conseils d'école, où les représentants de l'administration, des organismes agricoles et des associations de familles et des groupements d'anciens élèves pourraient apporter leur contribution et assurer d'importantes responsabilités quant à l'orientation générale à donner aux études. Sans leur concours actif, l'entreprise risquerait de présenter un caractère artificiel et de ne pas atteindre son but. Il est, d'autre part, indispensable que les institutions privées soient pleinement associées à l'œuvre générale.

Il semble enfin que cet effort sera d'autant plus fructueux que les *responsabilités du ministère de l'agriculture seront mieux précisées, que des moyens suffisants seront mis à sa disposition et qu'un statut de collaboration précisera l'importante contribution que le ministère de l'éducation nationale doit apporter à la formation des cadres de la jeunesse rurale.*

C'est dans cet esprit que le Conseil économique, par 94 voix contre 15 et 39 abstentions, a adopté la résolution suivante:

ANNEXES

ANNEXE I

Formation des administrateurs et cadres techniques des organisations professionnelles agricoles.

La préparation des administrateurs de coopératives, caisses mutuelles, caisses de crédit, à leurs fonctions et, d'autre part, la formation des cadres administratifs et techniques de ces organismes posent des problèmes qui, depuis plusieurs années, retiennent l'attention du ministère de l'agriculture, d'une part, des organisations professionnelles, d'autre part.

En ce qui concerne le ministère, il a créé, au sein des écoles nationales, des sections où praticiens et techniciens bénéficient de cours qui les préparent aux tâches de gestion et d'administration des organismes agricoles.

Il nous paraît intéressant de mentionner, d'autre part, les initiatives prises sous les auspices des fédérations de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole.

Voici ce que dit de ces initiatives M. Jules Milhau:

« La voie dans laquelle il faudrait s'engager pour remédier au mal est actuellement ouverte. Des cours destinés à la formation des cadres de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole ont été créés et fonctionnent avec succès, depuis plusieurs années, à Paris et à Montpellier. Ils s'adressent à des jeunes gens qui sont sur le point de terminer leurs études et qui envisagent d'entrer au service de nos institutions: ingénieurs agricoles, licenciés ou docteurs en droit, etc. Ces cours sont suivis également par les agents de la mutualité, de la coopération ou de nos caisses de crédit qui ont déjà une certaine ancienneté de service et qui désirent acquérir un complément d'instruction, afin d'accéder à des emplois supérieurs. »

D'autre part, le centre national de la coopération agricole (Paris, 129, boulevard Saint-Germain) a suscité la création, dans son sein, d'un service de la formation professionnelle, dont le directeur, M. E.-H. Thomas, définit ainsi le rôle:

« Nous envisagerons très largement notre action. Selon nous, elle doit toucher tous ceux qui participent à la vie des coopératives: secrétaires, cadres élus (administrateurs) et salariés, ouvriers et employés.

« Quant au problème plus particulier de la formation des ingénieurs et cadres ayant un rôle dans les coopératives agricoles, et principalement de ceux ayant un rôle de direction, il se présente ainsi à notre avis.

« Ces ingénieurs et cadres doivent remplir plusieurs conditions et essentiellement:

« *a*) Ils doivent tout d'abord savoir gérer une entreprise. Cela implique un certain nombre de connaissances que nous qualifierons de « classiques »: connaissances administratives, économiques, techniques. Cela implique aussi des connaissances « nouvelles », qui sont celles des méthodes modernes de gestion: méthodes de relations humaines et sociales, d'organisation et de simplification du travail, d'étude des marchés;

« *b*) Les cadres de coopératives agricoles doivent également savoir gérer une entreprise « coopérative agricole. ».

Cela nécessite pour eux de connaître les règles spéciales régissant les coopératives du point de vue juridique, fiscal, social ou comptable, règles qui posent des problèmes particuliers de gestion.

Cela nécessite aussi de savoir et comprendre ce qu'est la coopération agricole, son esprit, le rôle qu'elle peut et doit jouer dans l'agriculture, l'importance primordiale qu'y a l'individu.

Cela nécessite enfin la connaissance de l'agriculture et du milieu agricole.

Or, nous voyons, à l'heure actuelle, que, souvent, la formation des ingénieurs et cadres de coopératives agricoles est insuffisante sur certains de ces points.

En effet si, sur le plan de leur spécialité, administrative ou technique, leur formation de base est, en général, bonne, en revanche, elle doit être améliorée en matière de pratique des méthodes modernes de gestion et de reconnaissance de la coopération agricole.

Par ailleurs, nous constatons que nombre de cadres ayant une formation technique (et ils sont nombreux dans la coopération agricole) laissent à désirer pour la partie gestion de l'entreprise et pratique des affaires.

Ce sont ces différentes lacunes venant, semble-t-il, de la conception de l'enseignement que les ingénieurs et cadres de coopératives ont pu suivre, que le centre national veut s'attacher à combler.

Par des sessions, cours, stages..., il vise à donner aux ingénieurs et cadres de coopératives agricoles qui en ressentiront le besoin:

D'une part, un enseignement sur les méthodes de gestion des entreprises, en insistant sur les méthodes modernes;

D'autre part, un enseignement sur la coopération agricole.

Il convient de signaler enfin les très intéressantes initiatives prises par les organisations professionnelles de certains départements:

Dans le *Loiret*, les organismes agricoles du département (à l'origine la caisse de crédit agricole) ont organisé des *cours de perfectionnement rural* destinés à préparer les jeunes agriculteurs aux fonctions d'administrateurs de la mutualité, de la coopération et du crédit.

Créés en 1951, ces cours ont obtenu un très vif succès: ils sont suivis par une soixantaine de jeunes gens.

Dans l'Yonne, une initiative analogue a été prise, sous les auspices des organisations coopératives agricoles. Ces cours « d'élites rurales » ont permis, dans ce département, la promotion comme administrateurs d'organismes professionnels agricoles, d'équipes valables de jeunes agriculteurs.

2e Résolution, adoptée par le Conseil économique, au cours de sa séance du 23 mars 1954.

Le Conseil économique,

Vu sa résolution en date du 20 octobre 1953, par laquelle il s'est saisi de l'étude de la formation des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture;

Après avoir entendu le rapport présenté, au nom de sa commission de l'agriculture, par M. Pasquet;

A. — Considérant que de toutes les activités françaises, l'agriculture est une des premières, non seulement par la valeur de sa production, mais par le nombre de ceux qui s'y adonnent;

B. — Considérant que cette importance a été reconnue par le projet de 2e plan de modernisation et d'équipement, qui tient le progrès agricole comme indispensable à l'équilibre de notre économie et à l'amélioration de notre balance des comptes;

C. — Considérant que l'activité agricole n'échappe pas à une nécessité de modernisation qui exige des adaptations importantes;

Qu'il convient d'améliorer la valeur professionnelle de ceux qui, à tous les degrés et dans toutes les situations, doivent en être les artisans, amélioration d'autant plus nécessaire qu'elle a été longtemps négligée;

D. — Considérant qu'il importe de bien définir les cadres dont l'agriculture a besoin et, en particulier, de différencier les techniciens des ingénieurs, que les uns et les autres doivent pouvoir devenir des praticiens d'élite, rompus à toutes les méthodes et capables de les adapter aux conditions locales;

E. — Considérant que les cadres de l'agriculture ne pourront agir efficacement sur les 2.300.000 exploitations familiales:

a) Qu'à travers les organisations professionnelles et techniques ou les institutions de vulgarisation et de formation;

b) Que dans la mesure où ils auront une connaissance suffisante des conditions locales de production et un authentique « sens paysan »;

F. — Considérant que la formation:

Des agents de maîtrise des exploitations agricoles importantes ou des groupements d'agriculteurs;

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Du personnel technique des organisations professionnelles et des diverses administrations,

constitue un objectif particulièrement important;

G. — Considérant que les ingénieurs doivent être en mesure d'aborder tous les problèmes scientifiques ou économiques posés par l'agronomie et l'économie rurale et d'en faire progresser les solutions;

Qu'ils doivent pouvoir recourir aux laboratoires, comme les ingénieurs de l'industrie recourent aux bureaux d'études;

Que ces cadres supérieurs doivent fournir des spécialistes de la recherche, des économistes, des professeurs, des administrateurs civils;

H. — Considérant que, comme dans l'industrie, les cadres supérieurs doivent recevoir une formation générale étendue et se spécialiser ensuite, mais sans jamais perdre de vue les lois générales qui président à la connaissance agronomique et à l'activité rurale, que le contact avec la terre doit absolument être maintenu;

Qu'un tel but sera plus facilement atteint dans des établissements spécialisés à orientation générale agricole, que par l'enseignement très compartimenté des facultés, mais que ces dernières peuvent, en revanche, apporter un complément précieux lors de la spécialisation;

I. — Considérant, par suite, que s'il est nécessaire de laisser au ministère de l'agriculture l'organisation générale de cet enseignement, il est indispensable qu'une collaboration s'établisse avec le ministère de l'éducation nationale et le secrétariat à l'enseignement technique, notamment pour la formation des cadres supérieurs (1);

J. — Considérant qu'une mention spéciale doit être faite pour les activités agricoles dans les pays de l'Union française, l'aménagement rural de ces régions étant à la base de tout progrès matériel et moral des populations autochtones;

K. — Considérant que, dans l'état actuel des crédits dont il dispose, le ministère de l'agriculture ne peut entreprendre aucune des réformes et réalisations souhaitables;

Emet l'avis (2):

1. — Que l'agriculture française soit enfin dotée d'un statut de l'enseignement agricole et de la formation professionnelle qui permette la promotion des salariés et exploitants agricoles, afin de susciter des élites de praticiens et de disposer de tous les ingénieurs, cadres techniques, économistes et professeurs dont elle a besoin (3);

2. — Que les écoles régionales d'agriculture soient l'objet d'un effort particulier. Elles doivent être en mesure de former, en nombre important, d'excellents praticiens, des cadres moyens pour les organisations professionnelles et des vulgarisateurs. Pour cela, il faut en créer de nouvelles et accentuer leur caractère régional, par la nature de leur enseignement et l'influence de leurs laboratoires, de leurs champs d'essais et de démonstration, etc.;

3. — Que les écoles nationales d'agriculture et les établissements supérieurs d'enseignement privé fassent un effort particulier pour étendre la formation de praticiens d'élite par un enseignement très poussé de la technique, mais en consacrant aux applications tout le temps nécessaire (4);

4. — Que l'institut national agronomique conserve et accentue son rôle d'établissement d'enseignement supérieur, par la place donnée à toutes les sciences en rapport avec l'agronomie et par le nombre et l'importance des cours ayant trait aux sciences humaines (économie, sociologie, etc.);

5. — Que l'accès des jeunes de l'agriculture à tous les établissements d'enseignement supérieur soit préparé par:

a) Une décentralisation des classes préparatoires;

b) Une multiplication des bourses, devant couvrir les frais réels occasionnés par les études, notamment pour les enfants des salariés et des exploitants du type familial (1) (2);

6. — Que l'institution d'une section agricole du baccalauréat technique permette aux éléments ruraux les plus valables de prétendre aux divers degrés de l'enseignement;

7. — Que soient envisagées, dans le cadre de certaines universités, des sections d'études supérieures consacrées à des disciplines en rapport avec l'économie rurale et l'agronomie, destinées à parfaire les connaissances des jeunes gens qui se préparent à devenir:

a) Spécialistes de la recherche agronomique;

b) Professeurs;

c) Economistes, sociologues et juristes, chargés d'étudier les problèmes soulevés par la mise au point d'une politique agricole, et de représenter l'agriculture devant toutes les instances nationales ou internationales;

d) Des fonctionnaires ayant accès non seulement au ministère de l'agriculture, mais à tous les rouages supérieurs de l'administration.

Il serait hautement souhaitable qu'un accord intervienne entre les ministères de l'agriculture et de l'éducation nationale pour que ces centres tiennent compte des études antérieures, par exemple des deux premières années passées à l'institut national agronomique ou dans les écoles nationales d'agriculture, et permettent aux étudiants qui feraient preuve des connaissances voulues, d'obtenir sans perte de temps, à la fois un diplôme d'ingénieur et un grade universitaire, en particulier celui d'*ingénieur-docteur;*

8. — Que l'institut national agronomique et les écoles nationales d'agriculture attachent une importance particulière à la formation des cadres des organisations professionnelles et que soient favorisées les initiatives officielles ou privées tendant, soit au même but, soit à préparer à leur tâche les futurs administrateurs des organismes professionnels;

Les écoles régionales d'agriculture devraient créer les cours nécessaires pour que leurs anciens élèves soient à même d'exercer utilement les fonctions d'administrateurs dans les organismes professionnels agricoles; il serait souhaitable, en outre, qu'elles comportent des sections spéciales pour la formation du personnel de direction et d'encadrement de ces mêmes organismes (3) (4);

9. — Que soient créées, dans le cadre des écoles régionales et nationales, les sections pédagogiques nécessaires pour former les professeurs vulgarisateurs, conseillers et moniteurs chargés de former les 600.000 jeunes, ressortissants des professions agricoles, en âge d'apprentissage (5);

10. — Qu'afin de favoriser l'enseignement agricole, la situation des ingénieurs et cadres de l'agriculture soit comparable à celle des ingénieurs et cadres de l'industrie;

(1) Un amendement présenté par le groupe des travailleurs C. G. T. tendant à remplacer ce considérant par le texte suivant: « Considérant que l'organisation générale de cet enseignement doit être assurée par le ministère de l'éducation nationale avec la collaboration technique du ministère de l'agriculture » a été repoussé au scrutin public par 85 voix contre 57 et 5 abstentions (voir le résultat de ce scrutin n° 1 en annexe).

(2) L'ensemble du projet de résolution a été adopté au scrutin public par 94 voix contre 15 et 39 abstentions (voir le résultat de ce scrutin n° 3 en annexe).

(3) Le texte de cet alinéa résulte de l'adoption à main levée d'un amendement présenté par le groupe des travailleurs C.F.T.C. et accepté par le rapporteur.

Le texte de la commission, auquel il se substitue, était le suivant:

« Que l'agriculture française soit enfin dotée d'un statut de l'enseignement agricole et de la formation professionnelle qui lui permette de promouvoir des élites de praticiens et de disposer de tous les ingénieurs, cadres techniques, économistes et professeurs dont elle a besoin. »

(4) Un amendement déposé par le groupe des travailleurs C. G. T. tendant à supprimer les mots: « ...d'enseignement privé... » a été repoussé au scrutin public par 113 voix contre 30 et 2 abstentions (voir le résultat de ce scrutin n° 2 en annexe).

(1) Le texte de cet alinéa résulte de l'adoption à main levée d'un amendement présenté par le groupe des travailleurs C. F. T. C. et accepté par le rapporteur. Le texte de la commission, auquel il se substitue, était le suivant:

« Que l'accès des jeunes ruraux à tous les établissements d'enseignement supérieur soit facilité par une décentralisation des classes préparatoires et par la multiplication des bourses qui devront couvrir les frais réels occasionnés par les études. »

(2) Un amendement déposé par le groupe des travailleurs C. G. T. tendant à remplacer les mots: « ...à tous les établissements d'enseignement supérieur », par les mots: « ...à tous les établissements publics » a été considéré comme rejeté à la suite du vote émis par le Conseil sur l'amendement déposé par le groupe des travailleurs C. G. T. relatif à l'alinéa 3 du projet de résolution.

(3) Un amendement déposé par le groupe des travailleurs C. G. T. tendant à supprimer au 1er paragraphe de cet alinéa les mots « ... ou privées... » a été considéré comme rejeté, à la suite du vote émis par le Conseil sur l'amendement déposé par le groupe des travailleurs C. G. T. relatif au 3e alinéa du projet de résolution.

(4) Le texte du deuxième paragraphe de cet alinéa résulte de l'adoption à main levée d'un amendement présenté par le groupe de l'agriculture et accepté par le rapporteur. Le texte de la commission, auquel il se substitue, était le suivant: « Des sections spécialisées devraient être prévues à cet effet à tous les échelons de l'enseignement agricole ».

(5) Les mots: « de former 600.000 jeunes, ressortissants des professions agricoles, en âge d'apprentissage », résultent de l'adoption à main levée, d'un amendement présenté par le groupe C. F. T. C. et accepté par le rapporteur. Le texte de la commission, auquel ils se substituent, était le suivant: « ...de former 600.000 jeunes agriculteurs en âge d'apprentissage ».

11. — Que les crédits indispensables à la formation professionnelle agricole et à la réalisation de ces réformes ou mesures soient inscrits au budget et mis à la disposition des ministères intéressés;

12. — Que soit créé un conseil supérieur de la formation professionnelle, où l'agriculture serait largement représentée (1) (2).

(1) Un amendement présenté par le groupe des travailleurs C. G. T. tendant à remplacer le texte de cet alinéa par le texte suivant: « Que soit créée, au sein du conseil supérieur de l'éducation nationale, une section de l'enseignement agricole » a été considéré comme rejeté, à la suite du vote émis par le Conseil sur un amendement présenté par le groupe des travailleurs C. G. T. relatif au considérant I du projet de résolution.

(2) Un amendement présenté par le groupe de l'U. N. A. F. tendant à remplacer le texte de cet alinéa par le texte suivant: « que soit créé un conseil supérieur de la formation professionnelle où seraient représentées les organisations professionnelles et familiales » a été repoussé à main levée.

ANNEXE II

SCRUTIN N° 1

sur un amendement déposé par le groupe des travailleurs C. G. T. tendant à modifier la rédaction du considérant I du projet de résolution.

Nombre de votants 147
Ont voté pour 57
Ont voté contre 85
Se sont abstenus 5

Le Conseil économique n'a pas adopté.

Ont voté pour (57).

Groupe des activités diverses. — M. Colleville.

Groupe de l'agriculture. — MM. Blaise (C. G. T.-F. O.), Lequertier, Rius (C. G. T.).

Groupe de l'artisanat. — MM. André Jean-Louis, Boulland, Canonville, Chopin, Dalliant, Lecœur, Levieux, Ouvière, Ressicaud, Séné.

Groupe des classes moyennes. — MM. Millot, Tisserand.

Groupe des coopératives. — MM. Brot, Gaussel.

Groupe de la pensée française. — MM. Caujolle, Dumontier, May, Roche, Sauvy, Soula.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Ducros, Le Ferme, Malterre, Puverel.
C. G. T. — M. Bouchaud, Mme Brisset, MM. Brouard, Duret, Frischmann, Furst, Le Brun, Le Quéré, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz.
C. G. T.-F. O. — MM. Allègre, Beyaert, Bomal, Bothereau, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lapeyre, Pagliano, Peeters, Richard.
C. T. indép. — M. Dewez.

Groupe de l'Union française. — MM. Bicheron (C. G. C.), N'Gom (C. G. T.), Sar (C. G. T.-F. O.).

Ont voté contre (85).

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Bardet, Baron, Barré, Bidau, Biset, Bonjean, Chegut, Deleau (Jean), Denoyés, des Courtils, du Bouet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Guellati, Haniquaut (C. F. T. C.), Lamour, Lepicard, Lucas, Mangeard, Martin, Maumont, Milhau, Naudin, Robin (François), Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), Mabit, Noddings, Pasquet, Mme Picard, M. Vinot.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Taix.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll, Thoumyre.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Lafond, Mayolle, Meunier, Pisson, Trocmé, Waendendries.

Groupe des sinistrés. — M. Barat.

Groupe des travailleurs:

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vansieleghem, Vandenbussche, Willame.

Groupe de l'Union française. — MM. Bernard, Bouruet-Aubertot, Tidjani (C. F. T. C.).

Se sont abstenus (5).

Groupe de l'agriculture. — M. Bouchard.

Groupe des coopératives. — M. Benoist.

Groupe des travailleurs:

C. T. Intell. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — MM. Graeve, Jourdain.

SCRUTIN N° 2

sur un amendement déposé par le groupe des travailleurs C. G. T. tendant à modifier la rédaction de l'alinéa 3 du projet de résolution.

Nombre de votants..... 145
Ont voté pour..... 30
Ont voté contre..... 113
Se sont abstenus..... 2

Le Conseil économique n'a pas adopté.

Ont voté pour (30).

Groupe de l'agriculture. — MM. Blaise (C. G. T.-F. O.), Lequertier, Rius (C. G. T.).

Groupe des travailleurs:

C. G. T. — M. Bouchaud, Mme Brisset, MM. Brouard, Duret, Frischmann, Furst, Le Brun, Le Quéré, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz.

C. G. T.-F. O. — MM. Allègre, Beyaert, Bomal, Bothereau, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lapeyre, Pagliano, Peeters, Richard.

Groupe de l'Union française. — MM. N'Gom (C. G. T.), Sar (C. G. T.-F. O.).

Ont voté contre (113).

Groupe des activités diverses. — MM. Colleville, Ramarony.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Bardet, Barré, Bidau, Biset, Bonjean, Chegut, Baron, Deleau (Jean), Denoyés, des Courtils, du Bouet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Guellati, Haniquaut (C. F. T. C.), Lamour, Lepicard, Lucas, Mangeard, Martin, Maumont, Milhau, Naudin, Robin (François), Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. André (Jean-Louis), Boulland, Canonville, Chopin, Dalliant, Lecœur, Levieux, Ouvière, Ressicaud, Séné.

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), Mabit, Noddings, Pasquet, Mme Picard, M. Vinot.

Groupe des classes moyennes. — MM. Millot, Tisserand.

Groupe des coopératives. — MM. de Lauianie, Lamy, Schatz, Vlaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises nationalisées. — M. Bour.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll, Thoumyre.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Lafond, Mayolle, Meunier, Pisson, Trocmé, Waendendries.

Groupe de la pensée française. — MM. Caujolle, Dumontier, May, Roche, Sauvy, Soula.

Groupe des sinistrés. — M. Barat.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Ducros, Le Ferme, Malterre, Puverel.
C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vansieleghem, Vandenbussche, Willame.
C. T. indép. — M. Dewez.
C. T. intell. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — MM. Bernard, Bicheron (C. G. C.), Bouruet-Aubertot, Graeve, Jourdain, Pollay, Tidjani (C. F. T. C.).

Se sont abstenus (2).

Groupe de l'agriculture. — M. Bouchard.

Groupe des coopératives. — M. Benoist.

SCRUTIN N° 3

sur l'ensemble du projet de résolution relatif à la formation des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture.

Nombre de votants 118

Ont voté pour 94
Ont voté contre 15
Se sont abstenus 39

Le Conseil économique a adopté.

Ont voté pour (94).

Groupe des activités diverses. — MM. Colleville, Compeyrot, Montlaur, Ramarony.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Bardet, Baron, Barré, Bidau, Bisel, Boujean, Chégut, Deleau (Jean), Denoyés, des Courtils, du Douet de Graville, Ferré, Forzet, Gauthier, Génin, Guellati, Haniquant (C. F. T. C.), Lamour, Lepicard, Lucas, Mangeard, Martin, Mammont, Milhau, Naudin, Robin, Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. André (Jean-Louis), Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Ouvière, Ressicaud, Séné.

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), Mabil, Noddings, Pasquet, Mme Picard, M. Vinot.

Groupe des classes moyennes. — MM. Millot, Tisserand.

Groupe des coopératives. — MM. de Laulanié, Lamy, Schatz, Vlaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Le Hénaff, Verret.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises industrielles. — M. Troemé.

Groupe de la pensée française. — MM. Caujolle, Dumontier, May, Roche, Savry, Soula.

Groupe des sinistrés. — M. Barat.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Ducros, Le Ferme, Malterre, Puverel.

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Lénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vansieleghem, Vandenbussche, Willame.

C. T. Indép. — M. Dewez.

C. T. Intell. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — MM. Bernard, Bicheron (C. G. C.), Bouruet-Aubertot, Delavignette, Graève, Jourdain, Pollay, Tidjani (C. F. T. C.).

Ont voté contre (15).

Groupe de l'agriculture. — M. Rius.

Groupe des travailleurs:

C.G.T. — M. Bouchaud, Mme Brisset, MM. Brouard, Duret, Frischmann, Furst, Le Brun, Le Quéré, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz.

Groupe de l'Union française. — M. N'gom (C.G.T.).

Se sont abstenus (39).

Groupe de l'agriculture. — MM. Blaise (C.G.T.-F.O.), Bouchard, Lequertier.

Groupe des coopératives. — M. Benoist.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll, Thoumyre.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Lafond, Mayolle, Meunier, Pisson, Waendendries.

Groupe des travailleurs:

C.G.T.-F.O. — MM. Allègre, Beyaert, Bomal, Bothereau, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lapeyre, Pagliano, Peeters, Richard

Groupe de l'Union française. — M. Sar (C.G.T.-F.O.).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.